

Demande d'aide à l'adaptation du logement

1 - Identification de l'assuré(e)

- N° d'immatriculation :
 - Nom : _____ • Prénom : _____
 - Né(e) le :
 - Adresse : _____
 - Code Postal : • Commune : _____
 - Téléphone :
 - Situation familiale : Célibataire Marié(e) ou pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e)
 - Prestations maladie versées par : MSA CPAM Autres
 - Prestations retraite versées par : MSA Carsat Autres • Bénéficiez-vous de l'APA : Oui Non
 - Aides sollicitées auprès d'autres organismes : Oui Non
- Si oui, précisez organismes et montant :
- _____
- Etes-vous propriétaire de votre logement ? Oui Non

2 - Objet et motivation de la demande (obligatoire)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

• Fait à :

le : / /

Signature de l'assuré(e) :

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. 377-1 du code de la sécurité sociale, arts. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Conditions d'attribution

- bénéficiaire d'une retraite MSA exclusivement ou majoritairement (en nombre de trimestres cotisés).
- ne pas percevoir l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- revenu brut global inférieur ou égal à 1 100 € par personne seule et 1 770 € pour un couple,
- Ne pas avoir de capitaux mobiliers supérieurs à 50 000 € pour une personne seule et 75 000 € pour un couple,
- s'engager à réaliser les travaux,
- présenter au moins deux devis à la MSA : la prise en charge sera faite sur le devis le moins élevé,
- effectuer dans un délai maximum de 1 an à compter de la date de l'accord.

Conditions liées aux travaux

Le montant de l'aide financière que reçoit l'assuré équivaut à 50% de la dépense dans la limite de 750 €. L'aide ne prend en charge que les matériaux liés avec l'adaptation, la main d'oeuvre reste à la charge de l'assuré.

Travaux et matériaux acceptés

- Création et aménagement de douche avec obligatoirement certains matériaux, (barre de douche, tabouret ou siège de douche...),
- Pose de revêtements anti-dérapants, rampe d'accès, main courante, plan incliné, poignée de relèvement, toilettes adaptées,
- Travaux pour la création de plans inclinés,
- Monte charge et monte escalier (sous réserve d'une évaluation).

Travaux exclus

- Installation de fenêtres ou volets roulants
- Changement de la porte d'entrée,
- Robinetterie,
- Tous types de travaux liés au confort ou à l'esthétique (peintures, tapisseries...).

Faire une demande

- Compléter le formulaire de demande et le retourner accompagné des justificatifs à :
MSA d'Armorique – 12, rue de Paimpont – 22025 Saint-Brieuc cedex 1
- Liste des pièces justificatives à fournir :
 - copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ressources N-2),
 - 2 devis et factures justificatives,
 - attestation bancaire des capitaux mobiliers.